

Quimper le 5 nov^r 1821



m^r le préfet, Monsieur, dont la sollicitude, s'étend à tout
ce qui peut intéresser le bien du département, m'a adressé un
exemplaire de l'arrêté qu'il vient de publier sur les mesures
de précaution à prendre pour préserver le département
du terrible fléau qui ravage l'Asie mineure.
J'ai vu, Monsieur, qu'il étoit de notre devoir de secourir
de tous nos efforts des mesures aussi sages que qui ont
pour objet le bien des fidèles qui vous sont confiés.
accoutumé, Monsieur, aux preuves de votre zèle, j'ai
garanti à Monsieur le préfet, que vous emploier
toute l'autorité de votre s^t ministère, à exhorter vos
paroissiens, d'observer avec fidélité tout ce que son arrêté
prescrit. M^r le maire de ^{la} commune voudra bien
vous le communiquer. Je pense qu'il sera utile d'exposer
à vos paroissiens que leur propre intérêt, comme les
principes de la religion leur commandent de respecter
toutes les sages dispositions.
Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de
mon respectueux attachement.
+ p. v. évêque de quimper